

Bruxelles, le 29 février 2000

SEC(2000) 384

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE
M. BLAIR ET LA COMMISSION
(23 FEVRIER 2000)

Destinataires : Membres de la Commission
MM. Trojan, Dewost, Zepter, O'Sullivan, Levi

M. Tony BLAIR était accompagné de Sir Stephen WALL, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Union européenne, M. Alistair CAMPBELL, Porte-parole du Premier Ministre, M. John SAWERS, Conseiller en politique étrangère et de défense, M. Roger LIDDLE et M. Peter WILSON.

Pour la Commission étaient présents : M. le Président PRODI, M. KINNOCK, Mme de PALACIO, M. MONTI, M. FISCHLER, M. LIIKANEN, M. BOLKESTEIN, M. BUSQUIN, M. SOLBES, M. NIELSON, M. VERHEUGEN, M. LAMY, M. BYRNE, M. BARNIER, Mme REDING, Mme SCHREYER, M. VITORINO et Mme DIAMANTOPOULOU.

*

* *

M. le Président PRODI ouvre la discussion consacrée au Conseil européen extraordinaire de Lisbonne des 23 et 24 mars prochain en soulignant la grande importance de cet événement. Le Conseil européen de Lisbonne sera l'occasion de stimuler l'économie européenne, dont les indicateurs révèlent une croissance durable, notamment par un effort accru en vue de tirer pleinement parti de la société de l'information.

M. PRODI estime qu'il est à la fois nécessaire d'encourager le développement d'une nouvelle économie fondée sur le savoir afin de soutenir la croissance, d'éliminer les barrières résiduelles et de perfectionner le marché intérieur notamment en ce qui concerne la passation des marchés, la libre circulation des professionnels et l'octroi d'un brevet européen. Néanmoins, il faut veiller à ce que l'économie basée sur le savoir ne se fasse pas au détriment de la cohésion sociale. Il faudra également mettre les bénéfices de la nouvelle économie à la portée des travailleurs âgés et des chômeurs, par des programmes d'intégration sociale.

M. PRODI mentionne également le problème du vieillissement de la population qui pèse sur les systèmes actuels de sécurité sociale et qui impose par conséquent la recherche d'un équilibre dans les coûts de retraite. La Commission, tout en n'ayant pas de compétences en la matière, doit montrer les éléments cohérents et incohérents qui existent dans les politiques macro-économiques des Etats membres.

M. PRODI se réjouit de constater que la mesure d'accord entre les Etats membres sur les éléments qui sous-tendent l'ordre du jour de Lisbonne n'a jamais été si large. Il ne reste maintenant qu'à élaborer des stratégies empiriques et ponctuelles afin de prendre aussitôt que possible les initiatives concrètes.

M. BLAIR remercie en premier lieu les Membres de la Commission de lui avoir accordé l'opportunité de tenir cette discussion. Il félicite M. le PRÉSIDENT pour le travail accompli par la Commission jusqu'à ce jour, ainsi que pour le programme de grande envergure présenté lors du discours devant le Parlement européen le 15 février.

M. BLAIR met en exergue l'importance fondamentale du Conseil de Lisbonne, non seulement pour les éléments concrets faisant l'objet de discussions, mais également comme signal fort dans la détermination de la direction à suivre en matière économique. Il réaffirme l'opportunité de sauvegarder le modèle social européen, tout en l'adaptant à la société à venir. M. BLAIR confirme la volonté de son gouvernement de rejoindre la zone

euro, après la tenue d'un référendum à la suite des prochaines élections parlementaires. Compte tenu de ce que l'adhésion britannique à l'euro ne pourra avoir lieu que si les conditions économiques sont réunies, les indications du Conseil de Lisbonne sont fondamentales.

M. BLAIR évoque la politique étrangère et de sécurité commune, en rappelant l'initiative prise par son gouvernement fondée sur la conviction qu'il y a lieu de promouvoir une identité européenne de défense et une politique étrangère de plus en plus vigoureuse. Il mentionne également son souhait de ce que la Communauté approfondisse les questions liées au commerce et aux relations bilatérales avec les Etats-Unis.

M. BLAIR souligne l'importance qu'il attache à la Conférence intergouvernementale, non seulement afin de régler les « *leftovers* » d'Amsterdam, mais surtout pour discuter et introduire les modifications nécessaires au fonctionnement futur de l'Union « *qui doit changer* ». Il constate enfin l'intérêt de la réforme en cours au sein de la Commission, en tant que signal positif à donner à l'opinion publique.

M. BLAIR préconise que l'Union présente une vision claire de direction et d'objectif, dans lesquels le Royaume-Uni veut jouer pleinement son rôle.

Mme DIAMANTOPOULOU évoque les questions suivantes, ayant trait au Conseil européen de Lisbonne :

- la Commission a adopté une approche à la fois ambitieuse et réaliste, en vue d'encourager une nouvelle économie fondée sur le savoir et ayant une vocation d'intégration sociale ;
- pour la première fois, on se donne l'objectif du plein emploi, à travers un ensemble cohérent de cibles concrètes et la pratique du « *benchmarking* » ;
- l'accent est mis sur les ressources humaines, en soulignant le rôle de la formation, de l'acquisition de compétences et du développement de l'esprit d'entreprise ;
- il est prioritaire de réformer le modèle social européen et de l'adapter à l'économie basée sur le savoir ainsi qu'aux évolutions constatées dans le modèle démographique, familial et du marché du travail en Europe. Les Etats membres doivent coopérer et se coordonner à cette fin, en saisissant l'opportunité accordée par le large accord constaté actuellement sur les points fondamentaux ;
- il y a lieu de réfléchir sur la question de gouvernance dans le domaine social. A cet égard, mention est faite de l'approche innovante et très efficace suivie dans le cadre du processus de Luxembourg, qui ne repose pas sur la législation mais sur la comparaison de performances. Néanmoins, l'activité législative demeure nécessaire afin de garantir la protection des droits et l'établissement de règles minimales (notamment, non-discrimination et temps de travail).

M. LIIKANEN, en se référant au document présenté par le Royaume-Uni en vue du Conseil européen de Lisbonne, déclare partager l'importance attachée au développement rapide de la société de l'information en Europe, en recherchant la libéralisation des prix et des marchés tout en assurant le maintien d'une société capable d'intégrer toutes les générations. Il souligne le potentiel lié au développement de l'esprit d'entreprise.

M. LIIKANEN évoque plus particulièrement les difficultés liées à l'absence de données statistiques nationales comparables, en vue d'examiner et de confronter les politiques et les performances des Etats membres en ce domaine.

M. BUSQUIN affirme le rôle primordial de la recherche, qui se heurte actuellement en Europe à plusieurs obstacles :

- l'effort de recherche moyen de l'Union n'est que de 1,8% de son PIB, contre 2,8% pour les Etats-Unis et 2,9% pour le Japon. Cet écart tend de surcroît à se creuser ;
- la recherche européenne demeure fragmentée et pas assez cohérente ;
- le goût des sciences après des étudiants est en déclin. De plus, des nombreux chercheurs européens demeurent pour de longues périodes aux Etats-Unis, voire définitivement.

M. BUSQUIN préconise que le Conseil de Lisbonne lance une incitation forte en faveur de la création d'un espace européen de la recherche. Ce nouveau concept est axé, en particulier, sur la création de centres d'excellence, la mobilité des chercheurs, le développement des réseaux électroniques, le « *benchmarking* », le développement d'outils efficaces pour la protection de la propriété intellectuelle ainsi que l'encouragement du rôle des PME dans l'effort de recherche.

M. BOLKESTEIN, en soulignant également l'importance de la recherche, met en exergue dans ce contexte la nécessité de la création d'un brevet européen, valable dans les 15 Etats membres. Il tient toutefois à rappeler les signes observés d'intégration croissante et les indicateurs économiques favorables, tels que l'augmentation considérable, ces dernières années, des flux de commerce intra- et extracommunautaire.

M. BOLKESTEIN mentionne également la contribution britannique au Conseil de Lisbonne, très proche de la position de la Commission, ce qui confirme la large concordance de vues qui existe quant aux lignes à suivre. Toutefois, des différences entre Etats membres sont à prévoir, notamment en ce qui concerne la proposition britannique de libéraliser les services d'intérêt public.

Mme de PALACIO fait part des ses observations sur les trois thèmes ci-après :

- *Energie*: tout en étant un élément nécessaire à la croissance, elle n'est pas une politique communautaire, malgré l'intégration des marchés en cours. Mme de PALACIO estime que les choix des Etats membres en matière d'énergie, tels que l'abandon progressif du charbon et du nucléaire, doivent tenir compte de la nécessité de garantir l'approvisionnement et du respect des objectifs de Kyoto en ce qui concerne la réduction des émissions. Elle préconise la tenue d'un large débat sur ces thèmes, même si l'énergie n'est pas incluse dans la Conférence intergouvernementale ;
- *Galileo*: Mme de PALACIO souligne la valeur stratégique de ce programme, non seulement pour les activités spatiales, mais également pour les utilisations quotidiennes et liées à la sécurité des citoyens. Elle demande que le Royaume-Uni accorde son plein soutien à la réussite de la phase de définition du système Galileo d'ici la fin de cette année, ainsi que lors de la conférence d'Istanbul de mai 2000 pour l'allocation des radiofréquences.
- *Ciel unique européen* : Mme de PALACIO rappelle l'urgence de donner une réponse aux problèmes liés à la saturation de l'espace aérien, moyennant l'introduction d'une gestion unifiée au niveau européen.

M. BARNIER est sensible à l'impulsion souhaitée par le Premier Ministre en matière de politique extérieure et de défense. Il souligne l'ambition du document britannique et sa vision en matière de marché intérieur, et s'interroge sur ses implications en ce qui concerne le vote au sein du Conseil en matière de politique fiscale. M. BARNIER évoque enfin sa récente visite en Irlande du Nord, en souhaitant connaître les observations de M. BLAIR sur les récents développements du processus de paix.

Quant au Conseil européen de Lisbonne, Mme REDING précise que le nouveau modèle d'économie se fonde sur l'excellence et sur la connaissance, par la voie d'une préparation adéquate des jeunes, la formation continue et l'introduction d'innovations dans l'enseignement. Elle souligne que la Commission entend jouer son rôle d'initiative et d'encouragement, mais que les autres acteurs concernés devront s'engager à Lisbonne à mettre en œuvre ces principes pour ce qui est de leur compétence.

Mme WALLSTRÖM évoque la question du développement soutenable. Elle se réfère également à la problématique du renforcement de la démocratie et de la participation des citoyens à la vie politique, et souhaite connaître l'avis de M. BLAIR à ce propos.

M. BYRNE constate que, en vue du renforcement de la société de l'information, il est fondamental de gagner la confiance des consommateurs. A cette fin, la protection des données sur Internet, la sécurité des contrats et la mise en place de systèmes adéquats de résolution des litiges revêtent un intérêt particulier. Le rôle de la législation étant limité dans ce contexte, M. BYRNE juge qu'il y a lieu de faire recours à la dissémination des meilleures pratiques des entreprises et à l'appui de mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges. Il manifeste également son intérêt à connaître l'appréciation de M. BLAIR sur la situation actuelle en Irlande du Nord.

Faisant suite aux différentes interventions, M. BLAIR exprime sa satisfaction pour le degré de consensus atteint au sein des Etats membres sur les questions à aborder lors du Conseil européen de Lisbonne, consensus qu'il est opportun de souligner aux yeux du public. Il réaffirme soutenir le modèle social européen, adapté aux nouvelles réalités. Il est favorable à la fixation comme objectif du plein emploi, aujourd'hui favorisé par la stabilité de la gestion macro-économique, par le développement de la société de l'information et du commerce électronique et soutenu par l'impulsion du marché unique et de l'euro. Il se prononce également en faveur de mesures spécifiques d'inclusion sociale, du développement du potentiel de l'esprit de création d'entreprise (dont il souligne le caractère en mutation) et le libre accès aux marchés communautaires. Il reconnaît les difficultés inhérentes au « *benchmarking* ». Il évoque le modèle américain, tout en jugeant que les différences sont souvent surestimées et que le modèle européen peut dans certains domaines se révéler supérieur.

En ce qui concerne la législation en matière sociale, M. BLAIR exprime sa perplexité quant à l'opportunité d'entamer des négociations difficiles, alors que les intérêts des citoyens résident ailleurs.

Sur les autres questions évoquées dans le cadre de la discussion, M. BLAIR fournit les réponses suivantes:

- *Recherche*: il assure le soutien du Royaume-Uni, qui a investi et veut investir davantage, à la mise en place de la coordination au niveau européen ;
- *Services d'utilité publique*: il estime que la libéralisation est une progression difficile mais naturelle, non liée à la question de la fiscalité. Si aucun accord n'était constaté, à ce stade, il faudra y revenir par la suite;
- *Energie*: il déclare partager les remarques de Mme de PALACIO, notamment en ce qui concerne la difficulté d'identifier des sources alternatives d'énergie. Le Royaume-Uni a déjà bien avancé, en ayant introduit un impôt et d'autres modifications d'envergure et souvent douloureuses, notamment pour l'industrie du charbon ;
- *Galileo*: le sujet reste à approfondir au niveau national ;
- *Espace aérien européen*: le gouvernement britannique appuiera l'initiative, tout en reconnaissant sa difficulté ;
- *Irlande du Nord*: M. BLAIR fait part de l'importance du programme communautaire PEACE dans le processus de paix, ainsi que de l'utilité du contexte européen aux fins de l'avancement des accords ;
- *Formation continue*: bien que ce sujet relève de la subsidiarité, le Royaume-Uni est engagé sur cette voie, en ligne avec la position communautaire ;
- *Commerce électronique*: tout en soutenant l'opportunité d'accorder une large marge de manœuvre aux acteurs économiques concernés (comme décidé récemment au Royaume-Uni), il plaide néanmoins en faveur d'une analyse approfondie afin de résoudre les problèmes pratiques et fournir des garanties adéquates. La potentialité qu'offre ce secteur, notamment en termes de croissance saine et sans inflation, est mise en exergue ;
- *Gouvernance*: il encourage la Commission à proposer une vision claire au public européen.

M. BLAIR réitère le souhait que le Conseil européen de Lisbonne puisse fournir un message clair et cohérent sur la direction à suivre en matière économique, signe qui soit compréhensible par les citoyens. Il estime que le défi sera constitué à l'avenir par la tension entre les institutions européennes, démocratiques mais perçues comme étant lointaines, et les institutions locales, proches du citoyen. Il rend hommage à la valeur de la construction européenne qui constitue une expérience unique dans l'histoire.

En conclusion, M. PRODI remercie M. BLAIR pour ses interventions, réaffirmant l'intention de la Commission de poursuivre de la façon la plus rapide et avisée cette expérience et demandant le soutien du Royaume-Uni à cette fin. Il indique que les discussions pourront se poursuivre de façon informelle lors du déjeuner qui suivra la conférence de presse.

*

* *